



PRÉFET DE L'ESSONNE

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° 090 spécial publié le 29 juin 2020**

***Sommaire affiché du 29 juin 2020 au 28 août 2020***

**SOMMAIRE**

**DCPPAT**

- Arrêté n° 2020-PREF-DCPPAT-BCA-114 du 29 juin 2020 portant nouvelle composition de la commission départementale de surendettement des particuliers



PRÉFET DE L'ESSONNE

**PRÉFECTURE**  
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
BUREAU DE LA COORDINATION ADMINISTRATIVE

## ARRÊTÉ

**n° 2020-PREF-DCPPAT-BCA-114 du 29 juin 2020**  
**portant nouvelle composition de la commission départementale de surendettement des particuliers**

**LE PRÉFET DE L'ESSONNE,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU le code de la consommation, notamment le livre III, titre III relatif au traitement des situations de surendettement ;
- VU la loi n° 2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, ainsi que les lois n° 2010-1249 du 22 octobre 2010, n° 2010-1609 du 22 décembre 2010 et n°2013-672 du 26 juillet 2013 ;
- VU le décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 modifiant le décret n° 2004-180 du 24 février 2004 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers, ainsi que les décrets n° 2011-741 du 28 juin 2011, n° 2011-981 du 23 août 2011 et n°2014-190 du 21 février 2014 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 27 avril 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet hors-classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 août 2018 nommant M. Eric DUMOULIN Directeur départemental de la protection des populations de l'Essonne ;
- VU l'arrêté n° 2011-PREF-MC-101 du 30 décembre 2011 portant désignation des personnalités membres de la commission d'examen des situations de surendettement des particuliers ;
- VU l'arrêté n° 2018-PREF-DCPPAT-BCA-065 du 22 mai 2018 portant délégation de signature à M. Philippe DUFRESNOY, Administrateur général des finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques de l'Essonne, et à M. Angelo VALERII, Administrateur général des finances publiques, Directeur du Pôle Pilotage et Ressources de la Direction départementale des Finances Publiques de l'Essonne, en matière de pouvoir adjudicateur ;
- VU l'arrêté n° 2019-PREF-DCPPAT-BCA-120 du 19 juin 2019 portant nouvelle composition de la commission départementale de surendettement des particuliers ;
- VU l'arrêté n° 2020-PREF-DCPPAT-BCA-036 du 21 février 2020 portant délégation de signature à M. Benoît KAPLAN, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu ;
- SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

**ARTICLE 1** : La commission départementale d'examen des situations de surendettement des particuliers est composée comme suit :

- **le représentant de l'État dans le département**, président ;

Le délégué du préfet est le directeur départemental de la protection des populations, M. Eric DUMOULIN.

En cas d'empêchement de ce dernier, il sera représenté par Madame Vanessa HUMMEL-FOURRAT, son adjointe.

- **le directeur départemental des finances publiques**, Monsieur Philippe DUFRESNOY, vice-président, ou sa déléguée, Madame Claudie VIENNE, inspectrice principale des finances publiques.

En cas d'empêchement de cette dernière, elle sera représentée par M. Souleymanou MOHAMADOU, inspecteur des finances publiques ou Mme Sandrine EDOUARD-VARGAS, administratrice des finances publique adjointe.

- **le représentant local de la Banque de France**, M. Dominique CALVET ou sa suppléante Mme Ingrid GAUDICHAU, conformément à l'article R.331-3 du Code de la Consommation, qui en assure le secrétariat.

**Membres nommés sur proposition de l'Association Française des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFECEI) :**

**Titulaire :**

Mme Caroline MONNIN, Responsable Agence  
Recouvrement Auto et Corporate  
CRÉDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE  
1, rue Victor Basch  
91300 MASSY

**Suppléant :**

M. Frédéric PONCELET, Expert Métiers Recouvrement  
NATIXIS FINANCEMENT SEQUANA 1  
89 quai Panhard et Levassor  
75634 PARIS CEDEX 13

**Membres nommés sur proposition des associations familiales ou de consommateurs :**

**Titulaire :**

Mme Margaret RIEGERT  
29 chemin des Joncs Marins  
91220 BRÉTIGNY SUR ORGE

**Suppléant :**

M. Denis LAURENT  
57 rue de Gometz  
91440 BURES SUR YVETTE

**Membres justifiant d'une expérience dans le domaine de l'économie sociale et familiale :**

**Titulaire :**

Mme Brigitte BLOSSIER  
Chef de projet Politiques Sociales titulaire  
d'un diplôme d'Etat en Travail Social  
Conseil Départemental de l'Essonne  
Direction du développement social  
Boulevard de France  
Evry-Courcouronnes  
91012 Evry Cedex

**Suppléant :**

Néant

**Membres justifiant d'un diplôme et d'une expérience dans le domaine juridique :**

**Titulaire :**

Mme Marie LAPIERRE-GITSELS  
Avocat honoraire  
8, allée de la Mare Gabrielle  
91190 GIF-SUR-YVETTE

**Suppléant :**

Mme Patricia VOLO  
39 avenue Lénine  
92000 NANTERRE

Ces membres exercent un mandat de deux ans renouvelables.

**ARTICLE 2** : L'arrêté préfectoral n° 2019-PREF-DCPPAT-BCA-120 du 19 juin 2019 susvisé est abrogé.

**ARTICLE 3** : Le Secrétaire général de la préfecture, le Directeur départemental des finances publiques et le représentant local de la Banque de France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne.

Le Préfet,

Jean-Benoît ALBERTINI